

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 14 (1926)

Heft: 227

Nachruf: In memoriam : mme Marguerite Duvillard née Chavannes

Autor: F.S.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

droit de suffrage municipal sans éligibilité aux femmes âgées de plus de 30 ans. — Les femmes avocates sont autorisées à plaider.

HONGRIE: Inscription dans la Constitution du suffrage féminin, déjà en pratique de par un décret ministériel seulement.

INDES: Le Punjab vote une résolution en faveur du suffrage féminin. — Election de Mrs. T. Madhavi Amma à l'Assemblée Législative du Cochin (la première femme qui siège dans une Assemblée politique hindoue). — Le Conseil Législatif du Bengale vote une résolution reconnaissant le droit de suffrage aux femmes. — Votation de la loi sur l'âge de consentement (14 ans pour les jeunes filles non mariées, 13 ans pour les jeunes femmes mariées). — Election pour la première fois d'une femme au Conseil Municipal de Madras.

IRAK: Le premier club féminin est ouvert à Bagdad.

IRLANDE: Election de Mrs. Keagg comme premier membre féminin de la Bourse de Dublin. — Les femmes obtiennent la suppression du mot « masculin » dans le programme des examens de fonctionnaires civils, et l'avis officiel que ces examens sont dorénavant ouverts aux deux sexes. — Votation en Irlande du Nord de la loi sur les pensions aux veuves et aux orphelins (sur le modèle anglais). — Election de Mrs. Chichester, la seule femme députée au Parlement de l'Irlande du Nord.

ITALIE: Ratification définitive de la loi sur le suffrage féminin municipal.

JAPON: Les femmes sont autorisées à pratiquer le barreau.

JERSEY (ILE DE). Votation d'une loi sur la propriété de la femme mariée.

TERRE-NEUVE: Le droit de vote et l'éligibilité sont reconnus aux femmes âgées de 25 ans.

SUÈDE: Votation de la loi reconnaissant l'égalité de salaires dans le traitement des fonctionnaires, avec l'exception que les augmentations prévues pour les fonctionnaires masculins sont plus fortes que celles prévues pour les fonctionnaires féminins. — Election au Riksdag de Mrs. Sophie Wessellmann, le nombre des femmes députées étant ainsi porté à 5.

SUISSE: Expositions du Travail féminin à Genève, Vevey et Bâle. — Ratification par les Chambres fédérales des Conventions internationales contre la traite des femmes. — Nomination de femmes à des postes officiels: membres de Commissions officielles (Genève), inspectrice du travail (Berne), femmes pasteurs suppléantes (Berne et Vaud), fonctionnaires à l'Office fédéral du Travail. — Rejet dans le canton de Soleure d'un projet de loi sur le suffrage féminin en matière d'école, d'église et d'assistance. — Votation de la loi reconnaissant aux femmes le droit d'éligibilité aux Conseils de prud'hommes (Vaud). — Promesse du gouvernement genevois de déposer un projet de loi sur le suffrage féminin municipal. — Fermeture des maisons de tolérance à Genève (les seules à subsister encore en Suisse). — Votation par les électeurs suisses en faveur de l'article constitutionnel sur l'assurance-vieillesse et invalidité, et par les électeurs bernois de la loi introduisant l'enseignement ménager obligatoire.

URUGUAY: Création à Montevideo d'une chaire d'hygiène sociale à laquelle est nommée Dr Luisi. — Discussion par la Chambre des députés d'une loi supprimant les maisons de tolérance, résultant d'une campagne menée par Dr Luigi. — Dépôt à la Chambre d'une loi établissant l'égalité complète des droits politiques et civils pour les femmes.

ETATS-UNIS: Nomination de Miss Pattie Field au poste de vice-consul à Amsterdam (c'est la première fois qu'une femme occupe pareil poste aux Etats-Unis). — Suppression du mot « obéir » dans la liturgie de mariage de l'Eglise épiscopale. — Election de trois femmes au Congrès et de nombreuses femmes dans les Législatures d'Etats. — Nomination de diverses femmes à des postes

importants. — Installation de deux femmes gouverneurs d'Etats: Mrs. Miriam Fergusson au Texas, et Mrs. Ross Taylor au Wyoming. — Nomination de Miss Lucile Atcherson au poste de secrétaire d'ambassade à Berne (c'est la première fois qu'une femme occupe pareil poste aux Etats-Unis).

IN MEMORIAM

M^{me} Marguerite Duvillard née Chavannes

Depuis bien des années, on ne la voyait plus à l'Union des Femmes de Lausanne, dont une grande fatigue de tête et une surdité croissante la tenaient éloignée; aussi les nouveaux membres ne la connaissaient-ils pas... Mais nous sommes quelques anciennes à nous souvenir des débuts de l'Union des Femmes, en 1896, et de la présidence de cette femme admirable. Ce n'est pas elle qui a *inventé* l'Union de Lausanne, mais c'est elle qui, sur les instances de M^{mes} Rod-Ducloux et Buchet, a eu l'abnégation et le courage — il en fallait alors — d'en assumer la direction et d'en assurer les premiers pas. Et cela, elle l'a fait — elle nous le disait elle-même il n'y a pas si longtemps — « pour le pays, uniquement ». Sa vive intelligence et son sens patriotique profond lui avaient fait saisir d'emblée que « pour le pays », il était utile de grouper les femmes dans un but d'éducation mutuelle; et à cette œuvre elle a travaillé de tout son dévouement et de toutes ses capacités.

Souvent elle nous a redit que le grand honneur de sa vie et l'une de ses joies les plus vives avaient été la participation de l'Union des Femmes de Lausanne, sous sa présidence, à la fondation de l'Alliance Nationale de Sociétés Féminines. L'idée de la collaboration de toutes les femmes suisses répondait à un besoin de son cœur et faisait vibrer sa fibre patriotique suisse. Et elle eut une grande joie aussi, un peu plus tard, à voir l'Union, d'abord exclusivement lausannoise, essaimer peu à peu dans le canton.

Malgré son éloignement forcé, notre amie ne se désintéressait nullement de l'Union; et son successeur à la présidence, dont elle avait guidé avec sollicitude les premiers pas, conservait l'habitude de la tenir au courant des principales démarches, des sujets d'encouragement et de joie dans le travail — parfois ardu, elle le savait d'expérience. Ce fut une grande privation que de n'avoir pu lui parler des belles journées de l'Alliance à Genève cet automne. Elle en aurait eu de la joie.

E. S.

La I^{re} Exposition nationale suisse du Travail Féminin

Le sort en est jeté. Cette Exposition, dont on parlait depuis un certain temps déjà, au sujet de laquelle des rapports concluants avaient été présentés à l'Assemblée de l'Alliance de Sociétés féminines suisses à Genève... a été définitivement décidée, lors d'une Assemblée spéciale tenue à la fin de l'année à Berne, et à laquelle étaient représentées 25 de nos grandes Associations féminines nationales. Le lieu de cette Exposition a été fixé à Berne, et l'époque à la fin de l'été 1928 — peut-être sans tenir tout à fait suffisamment compte des circonstances de la Suisse romande, dont les vacances d'été durent plus longtemps qu'en Suisse allemande, et pour laquelle une participation à cette date sera un peu plus difficile. Déjà un Bureau directeur a été élu, composé de M^{me} Glättli (Zurich) présidente, dont les remarquables capacités d'organisatrice sont à la hauteur de cette tâche écrasante; de M^{me} Sigrist (Lucerne) présidente de la Ligue suisse des femmes catholiques, de M^{lle} S. Neunschwander (Berne) organisatrice de l'Exposition cantonale de 1923, et A. Rieder, (Vevey) organisatrice de l'Exposition veveysanne de 1925, vice-présidentes; et de M^{lle} A. Niquille, (Berne) secrétaire. D'autres nominations doivent encore intervenir, pour que le Comité de direction, de même que les grandes